

L'hon. Stuart S. Garson (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, je tiens à remercier mon honorable ami de m'avoir donné avis de sa question et d'y avoir inclus une nouvelle parue dans le *Globe and Mail* d'il y a quelques jours, sur laquelle sa question est fondée.

On ne m'a signalé aucun rapport de l'Association pharmaceutique canadienne, et si l'on croit qu'on l'a fait en se fondant sur cette nouvelle de journal en question, j'aimerais citer l'extrait suivant qui a trait à la question de l'honorable député:

Le conseil exécutif de l'association a approuvé hier le texte d'une lettre adressée au ministère fédéral de la Justice, laquelle félicite le Gouvernement des nombreuses poursuites judiciaires intentées récemment en matière de littérature ordurière.

L'article poursuit en ces termes:

En même temps, l'association a révélé que nombre de pharmaciens détaillants, acquis à la cause de la lutte contre les histoires illustrées de crime (crime comics), ont dû faire face à une opposition énergique de la part des distributeurs de revues.

M. John C. Turnbull, directeur du conseil exécutif, a déclaré que "certains pharmaciens se sont fait dire qu'ils devaient accepter toutes les revues à vendre, en bloc, ou pas une seule".

Sauf erreur, ces renseignements se trouvent probablement dans la lettre que je dois recevoir, et que je n'ai pas encore reçue. Tout ce que j'en sais provient de la nouvelle de journal que j'ai mentionnée. Par conséquent, je crois que cela répond à la fois à la première et à la deuxième parties de la question posée par mon honorable ami.

LE COMMERCE

INSTRUCTIONS À LA DÉLÉGATION CANADIENNE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Donald M. Fleming (Eglinton): Au sujet des pourparlers engagés entre les représentants du gouvernement du Canada et les représentants du gouvernement du Japon en vue de la conclusion d'un traité commercial, quelles instructions précises la délégation canadienne a-t-elle reçues relativement à l'importation de textiles japonais?

Le très hon. C. D. Howe (ministre du Commerce): La délégation chargée de se mettre d'accord sur un traité a reçu instruction de faire la meilleure affaire possible pour le Canada.

M. Fleming: Mon autre question porte sur les instructions précises qu'elle a reçues relativement aux textiles.

M. Richard (Ottawa-Est): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question...

M. Fleming: Monsieur l'Orateur,...

Des voix: Asseyez-vous!

[M. Hansell.]

M. Fleming: Je crois que le ministre est sur le point de répondre à ma seconde question.

Le très hon. M. Howe: Monsieur l'Orateur, quand un traité se négocie, il n'est pas d'usage d'en débattre les clauses sur le parquet de la Chambre des communes. Quand le traité sera prêt à la ratification, il sera soumis à la Chambre.

LE CODE PÉNAL

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS AU SUJET DE L'INTERDICTION DE LA VENTE DE BÉBÉS OU D'ENFANTS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. T. Richard (Ottawa-Est): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre de la Justice. Je regrette de n'avoir pu lui en donner avis. Elle ne m'est venue à l'esprit qu'à cet instant. Le ministre de la Justice voudrait-il indiquer à la Chambre si le Code pénal, sous sa forme révisée, comportera un article rendant punissable le trafic des bébés ou enfants?

L'hon. Stuart S. Garson (ministre de la Justice): En réponse à la question du député, j'indiquerai que le bill n° 7 dont la Chambre est saisie à l'heure actuelle ne stipule pas précisément que la vente des bébés ou enfants constitue un crime.

(Plus tard.)

M. M. J. Coldwell (Rosetown-Biggart): Je poserai au ministre une autre question. Serait-il possible d'amplifier la déclaration consignée au compte rendu? J'imagine que certains délégués du Canada aux Nations Unies pourraient se trouver embarrassés à propos de cette question et de cette réponse, d'autant plus que la réponse pourrait être citée dans une des commissions des Nations Unies. On a déjà posé des questions (pas tout à fait aussi épineuses), et des députés ont été fort embarrassés par les réponses. J'ai même été gêné, dans un certain cas, par une réponse comparable à celle du ministre.

L'hon. M. Garson: Je crois que ce qu'affirme le député de Rosetown-Biggart (M. Coldwell) est juste. La réponse que j'ai donnée était exacte, mais il vaudrait peut-être mieux que je fasse une déclaration plus complète demain pour signaler que si le bill n° 7 ne fait pas de la vente de bébés ou d'enfants un crime spécifique, une telle action pourrait donner lieu à des poursuites en vertu d'autres dispositions du bill n° 7. Je devrais peut-être aussi mentionner la loi actuellement en vigueur, c'est-à-dire avant que soit adopté le bill n° 7.